



AUCAMVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2022.64

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 10 mai 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylià CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2026 : REALISATION D'UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31**

**Exposé :**

Le financement des investissements prévus au budget 2022 et au programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 nécessite la mise en place d'un prêt à long terme. Après consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé de conclure un prêt de 5 000 000 € auprès du Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Montant	: 5 000 000 €
Durée	: 25 ans
Périodicité	: Annuelle
Taux fixe	: 1.62 %
Amortissement du capital	: progressif
Frais de dossier	: 3 200 €
Parts sociales	: néant

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

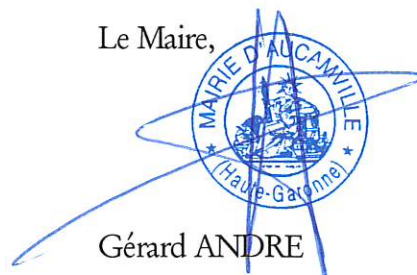
**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le projet.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à mettre en place le financement des investissements du programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent.

**Article 4** : de s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Le Maire,



Gérard ANDRE